

Séminaire « Penser avec Freud », Automne 2021

Chapitre IV de *L'interprétation du rêve*

La déformation de rêve

Dominique Scarfone

Pourquoi lire ou relire *L'interprétation du rêve* de Freud ? De cela nous avons discuté au début de ce trimestre, mais il vaut la peine de poursuivre notre réflexion. Il s'agit pour une part d'aller vraiment à la rencontre du texte freudien, s'exposer à sa clarté – qui peut avoir été voilée par des lectures de sources secondaires –, mais affronter aussi ses obscurités et ses difficultés, car même si Freud essaie à tout moment d'être le plus clair possible, la matière dont il traite n'est pas, elle, limpide.

Cela devrait nous apparaître avec plus de force encore dans ce chapitre sur la « déformation de rêve ». Je souligne le « de » qui figure dans la traduction des *Oeuvres complètes*, puisque c'est une expression, à première vue, grammaticalement étrange. On peut parler d'une « maison de rêve », mais que serait une « déformation de rêve » ? À ce sujet, je ne peux que renvoyer à la note introductory du volume IV dans laquelle les traducteurs s'expliquent de leurs choix parfois surprenants, mais toujours instructifs et provoquant la réflexion. Cela concerne tout d'abord le titre du livre tout entier: non pas *L'interprétation des rêves*, mais *L'interprétation du rêve*, ce dont ils s'expliquent ainsi:

« *Die Traumdeutung*. Le titre allemand à lui seul ne permet pas d'opter entre les deux traductions françaises: “L'interprétation des rêves” ou “L'interprétation du rêve”. Cependant l'ampleur de l'ouvrage, l'ambition que manifeste déjà l'épigraphie latine¹, la certitude qu'a Freud d'avoir dévoilé le “mystère du rêve” nous ont amené à choisir la seconde option: c'est le rêve *en général* qui est l'objet de l'interprétation, comme formation psychique à part entière. » (O.C. Vol. IV, p. 11.)

Plus loin, ils ajoutent:

« [...] l'une des principales difficultés de traduction rencontrées tient à la multiplicité des mots composés avec *Traum-* (plus d'une centaine), imposant de

¹ Allusion à « *Flectere si nequeo superos, acheronta movebo* » sur la page frontispice du livre [« Si je ne peux flétrir ceux d'en haut, je remuerai les enfers »].

choisir entre l'indéfini ("de rêve") et le défini ("du rêve"). D'une façon générale, nous employons l'indéfini lorsque le déterminant *Traum-* a valeur d'adjectif correspondant à "onirique", terme qui a le plus souvent été évité pour des raisons de continuité lexicale. Exemple: vie de rêve (*Traumleben*), processus de rêve (*Traumvorgang*), travail de rêve (*Traumarbeit*)... »

Cela peut sembler un souci excessif du détail, un problème de spécialistes de la traduction, mais ce n'est pas le cas. Les traducteurs se sont donné pour tâche de nous faire entendre le texte de Freud en s'y tenant au plus près, non pas pour des raisons linguistiques, mais parce qu'il y a va de la teneur – et de la tenue – des idées de leur auteur, et donc de la tenue de la psychanalyse.

Ainsi, si nous traduisons le titre allemand du chapitre *Die Traumentstellung* par « La déformation *du* rêve », nous venons de poser qu'il existerait un rêve non déformé à l'origine et qu'un facteur quelconque déformerait. Ce qui n'est pas du tout la même chose que de poser une déformation « *de* rêve », une *déformation onirique*, c'est-à-dire effectuée *par le processus onirique lui-même*, comme ce chapitre l'illustre amplement. Le titre du chapitre a d'autant plus d'importance que, sans le rappel qu'il nous sert, on pourrait lire le dit chapitre et néanmoins manquer de voir la différence entre ces deux versions contraires de ce dont il traite.

Mais on peut quand même remarquer ceci : que ce soit « *de* rêve » ou « *du* rêve », reste qu'il y a déformation... De quoi parlons-nous donc ?

*

À suivre le cours de la pensée de Freud, il me semble que, ayant posé (et pensant avoir démontré) que les rêves sont accomplissement de souhait, il se demande comme tout un chacun: pourquoi donc le rêve ne présente-t-il pas *en clair* les souhaits réalisés ? Pourquoi faut-il travailler fort pour détecter, sous les apparences de non-sens, que le rêve a en effet un sens, mais que ce sens est présenté sous déguisement. Vers la fin du chapitre, Freud corrigera la « théorème » du chapitre III. Désormais, il se lira ainsi:

« *Le rêve est l'accomplissement (déguisé) d'un souhait (réprimé, refoulé).* » (p. 196.

Ce déguisement, Freud le nomme *censure*, et il fait le parallèle avec la censure des journaux exercée par un pouvoir despotique (il n'en manquait pas à son époque comme il n'en manque toujours pas de nos jours). Cela soulève quelques questions sur lesquelles nous reviendrons. Pour le moment attardons-nous au seul mécanisme de déformation-de-rêve (que j'écris ainsi pour refléter le mot composé allemand *Traumentstellung*).

Si la déformation dont il est question n'est pas une déformation *du* rêve, cela suggère qu'il n'y a pas de rêve non déformé ; le rêve *est* cette déformation, ou du moins la déformation est « la façon d'être du rêve » (p. 171). À première vue, cela semble illogique puisque parler de déformation c'est implicitement invoquer quelque chose de non déformé. Mais la déformation n'est pas une déformation *du* rêve parce que... le rêve est ce qu'il est. Autrement dit, Freud n'a pas découvert que le rêve est une version déformée d'autre chose. Le rêve – tout comme l'identification hystérique dont il parle au passage dans ce chapitre –, « se développe sur un autre terrain psychique » (p. 185). La déformation est ce qui permettra à Freud d'énoncer que le rêve procède selon des processus de pensée autres que ceux qui tiennent compte de la logique du discours ordinaire, secondarisé.

Vers le milieu du chapitre Freud écrit:

« Peut-être en viendrons-nous ici à pressentir que l'interprétation du rêve est en mesure de nous livrer des renseignements sur la façon dont est construit notre appareil animique – renseignements que nous avons attendus en vain de la philosophie. Nous ne suivrons pourtant pas cette piste... » (p. 180-181)

S'il ne suit pas à fond cette piste au cours de ce chapitre – il la suivra pleinement avec le chapitre VII –, Freud nous introduit quand même pas à pas au cœur de ce fonctionnement « autre » qui rend compte de la déformation-de-rêve. Il s'agit ici de prendre absolument au sérieux le fait que l'inconscient n'est pas « le psychique ordinaire moins la conscience ». Qu'il s'agit bien d'un « autre terrain psychique », régi par des lois différentes. Il nous introduit par là à la connaissance des processus primaires de pensée, essentiellement la condensation et le déplacement, et à la différenciation entre deux « puissances », « courants » ou « systèmes » psychiques, le tout à la faveur de l'analyse du « rêve de l'oncle à barbe jaune ».

*

La compte-rendu de ce rêve nous donne pour commencer l'occasion de dégager une autre caractéristique du rêve. Le rêve se comporte comme une *entité vivante*. Ainsi, Freud dit du rêve de l'oncle:

« Lorsque le rêve, dans le courant de la matinée, me revint à l'idée, je me mis à rire et je dis: Ce rêve est un non-sens. *Mais il ne se laissa pas abolir et me poursuivit toute la journée...* » (p. 173, italiques ajoutés par moi).

Le rêve a donc une vie, une énergie qui lui est propre ; il insiste, il poursuit le rêveur, il ne se laisse pas oublier. On s'entend, me direz-vous, que ce « il ne se laissa pas abolir » est une figure de style! À quoi je répondrai : bien sûr, mais... justement, la notion d'un « autre terrain psychique » nous amène à nous demander *dans ou pour quel système* cette façon de parler ne serait *que* figure de style, et l'est-elle toujours sur l' « autre terrain psychique » ? Le rêve, en tant que formation hybride, formation de compromis entre des souhaits opposés émergeant de systèmes contrastés, a entre autres effets de nous suggérer que ce qui est figure de style dans un système est la chose même sur l'autre terrain psychique, d'où le sentiment de réalité du rêve et le sentiment que le rêve insiste, poursuit, hante le rêveur, demande à être raconté.

Tout en admettant que parler du rêve comme « vivant », cela a tout de la figure de style, que c'est la personnification du phénomène du rêve, notons que c'est *parce que nous rêvons*, ou mieux: parce qu'en nous fonctionnent deux systèmes à la frontière desquels se produit le rêve, que nous pouvons, dans la vie éveillée, produire des figures de style. Freud a très bien documenté cela, cinq ans après *L'Interprétation du rêve*, dans *Le mot d'esprit dans ses rapports avec l'inconscient*. Les figures de style (métaphores, métonymies, allégories etc.) que nous employons dans notre discours secondarisé sont un écho des *images* qui sont le mode spécifique du « penser inconscient » tel que l'expérience vécue du rêve nous le laisse entrevoir². Si, par l'absurde, nous abolissions les processus secondaires, alors le rêve s'abolirait aussi et le désordre inconscient se présenterait comme la réalité même³. C'est pourquoi, afin de bien nous situer dans la logique de l'« autre scène », il me semble avantageux de considérer que le rêve est bien une entité vivante. Certes, par « vivante » je ne veux pas dire de nature animale ou végétale⁴, mais néanmoins comme entité qui naît, se développe (le travail de rêve) et meurt (par oubli ou par analyse) et possédant, entre les deux extrémités, ses propres exigences. Si « entité » fait trop film d'horreur, parlons de *rejeton vivant* de la rencontre entre un système vivant qui a nom inconscient et un autre système vivant qui a nom préconscient-conscient. Et soulignons encore que nous ne pouvons parler de ces deux systèmes que grâce au travail d'analyse de Freud, (et n'en parlons que du point de vue d'un des deux systèmes seulement). Comme l'écrit Laurence Kahn:

2 « Penser inconscient » à garder entre guillemets puisque Freud dira du rêve qu'il ne pense pas (voir plus loin).

3 C'est un peu ce qu'écrit Aulagnier à propos de la psychose, dans laquelle le discours n'est pas aboli, mais détourné de son rôle, obligé de rendre compte de l'originale sans la médiation du fantasme.

4 On verra que Freud le compare à un champignon, qui, étonnamment, selon les botanistes, n'est ni animal ni végétal, mais appartient à une classe à part.

« Nous devons admettre que c'est l'activité interprétative elle-même qui crée l'objet de l'interprétation ; que c'est par exemple l'interprétation même du transfert qui érige ce phénomène général, banal, en un produit spécifique de la relation analytique. Ce qui est chose familière pour les scientifiques... »⁵

Observation qui demanderait à elle seule toute une réflexion, mais que nous ne pouvons faire en ce moment.

*

Le problème de la censure

À suivre le texte du chapitre IV, on peut parfois avoir le sentiment que Freud parle de la déformation *puis* de la censure ; d'autres fois, que déformation et censure, cela revient au même. Ainsi, à la page 177, en parlant du sentiment absurde de tendresse à l'endroit de l'oncle (qui, dans le rêve, est son ami R.), Freud note que cette tendresse

« n'appartient pas au contenu latent, aux pensées à l'arrière plan du rêve ; elle est en opposition avec ce contenu ; elle est propre à me masquer la connaissance de l'interprétation du rêve » (p.176).

Cette *manifestation d'affect* est l'exact contre-point à la résistance ressentie à interpréter le rêve :

« La tendresse que j'éprouve pour R., je ne peux la ramener aux pensées de rêve latentes, mais bien à la rébellion qui est la mienne [...]elle] est au service [la] déformation, ou, en d'autres termes, la *déformation* s'avère **ici** être intentionnelle, être un moyen de *dissimulation*. » (p. 177, caractères gras ajoutés par moi.)

Bien que ce ne soit pas tout à fait clair, voir Freud écrire que « la *déformation* s'avère être *ici* intentionnelle » et « être un moyen de *dissimulation* », jointe au fait que c'est une réaction, un rébellion face aux pensées du rêve, tout cela laisse entendre qu'il n'en serait pas toujours ainsi ; qu'il s'agit *ici* d'un cas particulier où la déformation entre au service de la censure. Encore une fois, il n'est pas tout à fait sûr que c'est bien ce que veut dire Freud, puisque à d'autres moments ces deux termes semblent désigner un seul et même fait. Pourtant, voyons la citation suivante

⁵ Kahn, L. [2021]« "L'épreuve de l'inconnu". À propos de l'intranquillité dans l'écoute analytique. », *Revue canadienne de psychanalyse*, n° 2, p. 9-10.

« La concordance qu'on peut suivre jusque dans le détail entre les phénomènes de la censure et ceux de la déformation de rêve nous autorise à présupposer des conditions analogues *pour les deux.* » (p. 179, italiques ajoutés par moi.)

On dirait bien ici que censure et déformation concordent, mais ne sont pas la même chose puisque Freud suppose « des conditions analogues pour les deux » i.e. il s'agit donc de deux phénomènes jouissant de conditions analogues. Poursuivons:

« Nous pouvons donc admettre que chez l'individu les auteurs de la mise en forme du rêve sont deux puissances psychiques (courants, systèmes) dont l'une constitue le souhait amené à l'expression par le rêve, tandis que l'autre exerce une censure sur ce souhait de rêve et par la contrainte de cette censure aboutit à une déformation de la manifestation de ce souhait. La question se pose seulement de savoir de quelle puissance dispose cette seconde instance, puissance en vertu de laquelle elle peut exercer la censure. » (p. 179).

Ici, la déformation est carrément la *conséquence* de la contrainte exercée par la censure et Freud attribue seulement à la « seconde instance » la capacité d'opérer la censure. Mais citons encore:

« Si nous nous souvenons que les pensées de rêve latentes ne sont pas conscientes avant l'analyse, mais que c'est le contenu de rêve manifeste issu de celle-ci qui est remémoré de façon consciente, nous nous sommes pas loin de supposer que la prérogative de la seconde instance est justement l'admission à la conscience. » (p. 179)

Où l'on comprend, et c'est fondamental, que cette seconde instance *n'est pas la conscience elle-même*, mais le système dont la tâche, ou en tout cas une prérogative, est de rendre certains contenus admissibles à la conscience. Fort bien, mais continuons à lire:

« Du premier système rien ne pourrait parvenir à la conscience qui ne soit d'abord passé par la seconde instance, et la seconde instance ne laisserait rien passer sans exercer ses droits et sans imposer des modifications lui agréant au candidat à la conscience. » (p. 179-180)

Nous comprenons alors que le rêve dont nous nous souvenons est bien né à l'interface des deux systèmes. Ey Freud de conclure:

« Nous laissons voir ici une conception tout à fait déterminée de l' “essence” de la conscience ; le devenir-conscient et pour nous un acte psychique particulier, distinct et indépendant du processus que constitue l'être-posé ou l'être-

représenté, et la conscience nous apparaît comme un organe sensoriel qui perçoit un contenu donné autre part. » (p. 179-180.)

Où Freud semble dire que « la première instance » se charge de « poser » (ou présenter) et la seconde de « représenter », après avoir censuré, ce qui sera ensuite perçu par « l'organe sensoriel » qu'est la conscience.⁶ Retenons qu'il y a un acte de représentation qui n'est pas encore la conscience, mais offre à la conscience quelque chose susceptible d'être perçu par elle. Freud, ici comme ailleurs, pense toujours la conscience comme un organe de perception. Nous verrons cela au chapitre VII, mais ce sera tout aussi vrai deux décennies plus tard dans *Le moi et le ça* où la conscience s'appelle toujours chez lui « appareil de perception-conscience » (Pcpt-Cs) et où Freud s'intéresse non à la conscience (dont il déclare la nature difficile sinon impossible à expliquer), mais au *devenir-conscient*. La conscience, il faut le souligner, *n'est pas* la seconde instance, le second système psychique dont parle Freud dans ce chapitre. La seconde puissance psychique ne porte pas dans ces passages un nom précis, mais on comprend que la déformation/censure dont elle est responsable a quelque chose à voir avec le refoulement. Refoulement qui, rappelons-le, était défini par Freud deux ans plus tôt comme « échec de traduction ». La déformation, qui ici est présentée comme un travail intentionnel de censure, serait-elle pensable autrement, c'est-à-dire comme échec inévitable de l'entreprise qui viserait à transposer intégralement le contenu latent en contenu manifeste ? Il serait permis de penser que la censure est l'œuvre même du processus de mise en représentation (à travers une transduction ou une traduction), travail qui au moment de s'accomplir est bien obligé de puiser dans la réserve de formes existantes et qui dépend donc des capacités du moi (Pcs-Cs) tant de les agencer que d'en tolérer certains agencements.

*

À présent, il faut bien ajouter une autre remarque concernant la censure. Il est bon de rappeler, comme Freud le dit à un certain moment, que les humains rêvaient avant la psychanalyse et que les rêves ne sont pas faits *pour* être analysés. L'expérience vécue de rêver a toujours intrigué les humains, mais c'est seulement avec Freud – et cela on ne le soulignera jamais assez – qu'elle a donné lieu à la description de deux systèmes distincts dans l'appareil de l'âme. Avant Freud, on sentait bien que le « pays des rêves » était « autre », on éprouvait le rêve comme

6 Laurence Kahn, dans l'article déjà cité, écrit à propos de ce passage précis que Freud distingue là entre le *Bewußtwerden* et le *Vorgestellwerden* c'est-à-dire « le processus du 'devenir-conscient' et l'acte l'acte de représentation proprement dit par lequel la conscience pose devant elle l'objet de sa pensée. » *Op. cit.* p. 7. À quoi j'ajouterais que je ne suis pas sûr que le fais de représenter, ce soit la consciente qui « pose devant elle » la représentation.

visitation ou comme message venu d'un au-delà. Freud a d'un seul geste fait deux choses opposées: il a d'une part *rapatrié* le rêve dans l'aire où le discours rationnel peut en dire quelque chose, mais ce faisant il a aussi signalé que l'au-delà, le pays étranger se trouve dans l'appareil de l'âme de chaque individu. On peut ainsi dire qu'il a *déplacé la frontière*, et posé une division, une *limite* à l'intérieur même de l'appareil. Sauf que de l'une des instances (l'inconscient) on ne saurait rien dire sinon du point de vue de la seconde, de sorte que nous ne pouvons pas nous placer en surplomb de ces deux systèmes comme Freud tente de le faire dans ce chapitre. En tant que tenant de la psychanalyse comme science naturelle, Freud ne pouvait pas procéder autrement ; il se devait de décrire cet appareil comme s'il était visible alors même qu'il rappelait que c'était là une fiction théorique. La visibilité, la construction du modèle, répondait aux exigences de rigueur de son époque, mais elle se payait (de notre point de vue rétrospectif) d'un certain prix : celui de *spatialiser* l'appareil psychique alors même que Freud mettait en garde contre la tentative de localiser cet appareil dans le cerveau ou ailleurs.

Cela m'amène à penser que puisque le rêve naît sur la ligne de crête entre les deux instances ou systèmes décrits par Freud, on pourrait concevoir l'essentiel de l'appareil de l'âme comme étant cette limite, frontière, cette différence. Dans ce sens, l'appareil de l'âme est (avec et sans jeu de mots) un *état-limite*, et la façon qu'ont les psychanalystes depuis cinq ou six décennies de discourir sur les patients « états-limites » est peut-être, entre autres choses, une réaction au scandale de cette possibilité. Je veux par là mettre en relief ceci: Une fois dégagés ces deux systèmes, on est portés à les voir séparés par une frontière, une limite qui ne servirait qu'à les... délimiter. Mais à la lumière de ce que nous impose la notion de déformation, nous pourrions aussi bien avancer l'hypothèse que cette frontière est le lieu-limite où se produisent les opérations qui donnent l'expérience vécue du rêve et ses déformations et censures.

Le rêve manifeste n'est donc pas le résultat d'une déformation *consécutive* à la production ; le rêve (pris comme un tout) est toujours déjà déformé ; il *est* déformation – chose difficile à concevoir dans la logique du secondaire, mais tout à fait possible selon ce qu'on peut savoir des processus primaires. Le rêve ne surgit pas comme un produit du « pays voisin » qu'il s'agirait de déformer avant de l'admettre dans le champ de la conscience. Il naît, comme déjà dit, sur la ligne de séparation, et les deux systèmes y contribuent chacun selon ses possibilités. Il arrive déformé, parce qu'il n'y aurait pas moyen pour le système de la conscience de « comprendre » le contenu inconscient si celui-ci, dans l'absurde, se présentait « non déformé ».

Cette façon de poser les choses – c'est-à-dire, de situer l'essentiel de l'appareil sur la ligne frontière – heurte sans doute notre sens commun, mais c'est la logique des processus secondaires qui cause cette difficulté. Devant le problème du rêve, comme devant d'autres sujets métapsychologiques, nous sommes obligés de nous faire violence, mais pas plus que l'astronome amateur quand il veut décrire un beau coucher de soleil en termes astronomiques rigoureux.

Penser à partir de la notion de limite, situer l'appareil de l'âme sur cette limite permet d'éviter un écueil, à mon avis majeur, qui se présente si on utilise la notion de censure sans une certaine prudence. Si nous méditons encore un peu cette métaphore de la censure, nous notons en effet qu'elle nous expose à un autre biais, lui aussi découlant de la logique secondaire. Qui dit censure, en effet, pose implicitement un censeur, un *décideur* ; cela suppose l'acte *délibéré* de censurer, c'est-à-dire d'empêcher que le contenu du rêve – le souhait présenté comme réalisé –, parvienne « en clair » à la connaissance du sujet. À prendre la notion de censure à la lettre, on aurait donc l'impression que Freud pose dans la psyché un agent anthropomorphe qui fait le nécessaire *afin de censurer* et qui, dans ce but, opère un choix délibéré entre ce qui passe et ce qui ne passe pas la dite censure. Nous voilà alors en présence du vieux problème de l'*homunculus*. Le censeur – qui agit à l'insu du rêveur – agirait comme une « seconde conscience », une « conscience inconsciente ». Or, toute l'œuvre de Freud milite contre cette hypothèse d'une seconde conscience⁷, et Freud insiste bien que la deuxième puissance psychique – responsable de la représentation – *n'est pas la conscience*. Mais alors, demandera-t-on, *qu'est-ce qui* opère ces déformations dans le rêve ?

Peut-être la question est-elle mal posée ? Je veux dire qu'il n'y a ni « quelqu'un » ni « quelque chose » qui opère la censure intentionnellement, mais que c'est tout simplement « la façon d'être du rêve » puisqu'il naît à la limite entre deux systèmes et qu'il serait vain d'en attribuer une part à l'un et une autre part à l'autre. Si on parvenait à séparer ainsi les rôles, il n'y aurait plus de rêve. Il y aurait des images absurdes d'un côté et, de l'autre, un discours qui ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà. C'est, en tout cas, ce sur quoi ce chapitre sur la déformation « *de rêve* » me paraît ouvrir si nous veillons à ne pas prendre la notion de censure à la lettre. Des *mécanismes* sont au service de la formation du rêve, mécanismes de transduction/traduction qui, si nous nous rappelons le propos de la « lettre 52 », sont aussi ceux du refoulement.

On pourrait objecter à cela que Freud, comme déjà cité, écrit bien que « la déformation s'avère ici être *intentionnelle*, être un moyen de dissimulation » (p. 177).

⁷ Voir notamment le texte de 1915, « L'inconscient ».

Mais souvenons-nous qu'une telle affirmation ne peut elle aussi être faite que grâce à la seconde instance (celle qui peut former des représentations). Ayant découvert la manière de démonter un rêve, Freud a beau jeu de procéder à un « reverse engineering » et, dans ce but, d'user de toutes sortes de figures pour essayer d'éclairer cet événement de la nuit par les lumières de la raison. Mais le fait est que nous n'avons du rêve que le contenu manifeste, déjà déformé, et que la figure *homunculaire* du censeur fait elle-même partie de la version secondarisée du processus-de-rêve.

Il faut en effet tenir compte, comme souvent dans la métapsychologie freudienne, d'une dissymétrie. C'est que le sujet qui rêve, qui fait l'expérience vécue (*Erlebnis*) du rêve n'est pas exactement celui qui se souvient du rêve et qui (se) le raconte. Le rêve raconté (le seul dont on peut faire l'analyse) l'est toujours du point de vue du moi. L'événement-limite qu'est le rêve est par là divisé (comme on divise l'atome) et une des parties s'empare du rêve pour le mettre en discours (en même temps que le rêve semble s'être emparé d'elle: le rêve nous « poursuit »). Il serait tentant, par analogie avec la physique moderne, de parler du rêve comme d'une superposition d'états (le rêve en train d'avoir lieu) puis d'un effondrement de cette superposition, d'une sorte « choix » qui s'opère entre les diverses possibilités contenues dans cette superposition, ce « choix » étant lui-même automatique, en fonction de ce qui convient le plus aux possibilités du moi du rêveur. La « convenance » du rêve ainsi obtenue a bien entendu ses limites. Le fait de se souvenir du rêve indique bien qu'il en va du rêve comme du refoulement: si nous en savons quelque chose, c'est parce qu'il n'est pas complètement réussi, et que l'accomplissement du souhait n'a pas trouvé une forme parfaite. D'où le fait qu'un rêve comme celui de l'oncle à barbe jaune « poursuit » Freud et semble lui demander des comptes.

Ce dernier aspect (que le rêve dont on se souvient est en partie un échec, que le rêve demande encore des comptes) mériterait plus ample discussion. Pour le moment posons que Freud ne pouvait pas aborder cet aspect sans aller plus (trop) loin dans le dévoilement de sa vie intime: ainsi, *rien de l'infantile* ne transpire dans son interprétation. Mais je crois bien que dans la pratique de l'analyse nous faisons cette expérience: que le fait pour le moi de se souvenir d'un rêve signale en quelque sorte une « mini-crise » dans son fonctionnement ; comme si un élément, sur lequel le couvercle du sommeil aurait dû se refermer, était resté coincé, enrayant le mécanisme de l'oubli du rêve. Raison de croire que le processus onirique n'a pas réussi à « traiter » suffisamment le mouvement psychique qui s'est amorcé à la faveur d'un événement quelconque, lui-même entré en résonance avec quelque chose de l'infantile. Quelque chose de proprement refoulé et qui fait

retour, donnant au rêve cette allure d'entité vivante, d'animal doté d'une vie propre et d'une sorte de « volonté » de venir à bout de ce qui s'anime en son fond, d'où « l'intentionnalité » que Freud attribue à la déformation.

La dissymétrie (où la narration du rêve est l'œuvre du seul moi) permettra à Freud, au chapitre VI, de parler de l'*élaboration secondaire*, de ce travail qui met ce qui se présente de l'inconscient dans un certain ordre, un ordre qui convient au moi. Il y a « couplage » fonctionnel entre les deux systèmes, mais un seul de ces systèmes peut parler du rêve et en penser quelque chose. On verra aussi, toujours au chapitre VI, que pour Freud le rêve « ne pense ni ne calcule, ne juge absolument pas, mais se borne à ceci: donner une autre forme » (p. 558).

